



## QUESTION ECRITE (art. 41 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du 01.12.2025

### Financement des nouveaux projets : Comment la commune pourrait-elle envisager de financer de nouvelles infrastructures sans recourir à un endettement supplémentaire ?

Texte de l'intervention :

Question écrite, illustrée par l'exemple de la zone sportive des Verney :

La zone des Verney accueille déjà de nombreuses installations sportives — football, patinoire, tennis, et diverses autres disciplines — et fait l'objet d'extensions successives depuis plus de trente ans. Par le passé, il était question de courts de tennis couverts ; aujourd'hui, il est proposé la réalisation d'un troisième terrain synthétique de football dans le budget 2026, puis d'un quatrième selon la planification financière projetée à l'horizon 2030.

Au vu de cette dynamique d'expansion continue, la Municipalité devrait étudier des stratégies alternatives au recours systématique à l'endettement pour financer ces futures installations. Il apparaît essentiel d'examiner des sources de financement autonomes ou internes, afin de garantir une gestion financière plus efficiente et durable de ces projets.

Question :

Comment la commune pourrait-elle envisager de financer de nouveaux projets sans recourir à un financement externe, tout en intégrant dans l'équation la valeur et le potentiel de son patrimoine actuel ? Autrement dit : quelles pistes la Municipalité peut-elle explorer pour éviter une détérioration des finances communales due à un endettement croissant, notamment en étudiant la possibilité de céder certains biens de son patrimoine afin de financer, par exemple, de nouvelles infrastructures sportives ?

Nom prénom : Patrick-Alexandre Braem

Représentant le parti / groupe : Monthey Demain

Date : 01.12.2025

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général